



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026
(Date de convocation : 17 mars 2026)

Délibération N°20260320-05

Le vingt mars deux mille vingt-six à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire.

Étaient présents : Alexandre PUJO-MENJOUET, Dominique BORGELLA-ADJUDANT, Etienne LAY , Aurore VILLE, Thibaut MAURIN, Sarah LAGUERRE, Sylvain SALIGOT, Mélissa PUJO-MENJOUET, Jean-François RABAUD, Viviane TORNE, David LAFFAILLE, Marie VIDAL, Stephen GAYE-METOU, Sarah GRANDSIMON et David MAPPA formant l'unanimité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Aurore VILLE

OBJET : ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu l'article 22 du code des marchés publics ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal il est nécessaire de procéder à la création d'une commission d'appel d'offres (CAO). C'est une instance chargée de choisir le titulaire d'un marché public dans le cadre d'une procédure formalisée. Elle intervient lorsque la valeur estimée hors taxe du marché est égale ou supérieure aux seuils européens. La CAO analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre. Elle examine ensuite les offres et désigne le soumissionnaire auquel le marché sera attribué.

Elle est constituée pour la durée du mandat et composée en plus du Maire, de 3 membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est proposé de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **Article Unique** : de la composition de la commission d'appel d'offres suivante :

Les 3 membres titulaires sont :

- Aurore VILLE
- Sylvain SALIGOT
- Etienne LAY

Les 3 membres suppléants sont :

- David MAPPA
- Stephen GAYE-METOU
- Thibaut MAURIN

Fait à Campan et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Date affichage : 27/03/2026

Fait pour extrait conforme
Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet

